



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Les soldats allemands détenus au Canada

Nathalie Peeters

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Avril 2023

Les historiens évaluent à plus de dix millions le nombre d'Allemands faits prisonniers lors de la Seconde Guerre mondiale et de son dénouement.

Des statistiques rigoureuses sont ardues à établir, mais les archives révèlent que, à l'issue du conflit, environ 3,3 millions sont emprisonnés à l'Est et 7,6 millions sont sous administration des puissances occidentales. 200 000 prisonniers allemands ont été transférés en Grande-Bretagne, 375 000 aux États-Unis, et 35 000 au Canada.

Le rôle qu'a joué le Canada dans la question de la captivité des soldats allemands est souvent ignoré, ce qui est assez déroutant puisque ce pays en a abrité un nombre élevé.

Nous nous intéresserons ici plus spécifiquement aux soldats nazis qui, à la demande du gouvernement britannique, vont être acheminés vers le Canada afin d'y être enfermés dans des camps éparpillés dans tout le pays.

De 1939 à 1942, le Canada aménage ce qui seront plus tard les principaux camps. La plupart d'entre eux accueillent au départ des Canadiens d'origine allemande, italienne ainsi que des citoyens considérés comme une menace pour la sécurité du pays.

De 1942 à 1946, les camps sont réservés exclusivement aux prisonniers de guerre allemands identifiés en tant que PoW (*prisoner of war*).

En mai 1940, les bombardements sur Londres s'intensifient, les autorités britanniques redoutent une invasion de l'Angleterre et appréhendent une révolte des prisonniers. La Grande-Bretagne s'alarme aussi que les soldats allemands détenus dans les camps de prisonniers de guerre britanniques puissent être approvisionnés en armes par des parachutages. Souhaitant réduire ces risques à néant, le gouvernement décide de transférer les prisonniers de guerre allemands jugés dangereux outre-mer, escomptant par ailleurs qu'en cas d'évasion, la distance rendrait leur retour en Allemagne irréalisable. À la fin mai 1940, le *Foreign Office* enjoint aux pays du Commonwealth : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve, l'Inde et l'Afrique du Sud, de rapidement assurer leur détention.

Le Canada en raison de sa facilité d'accès, de son étendue géographique et de sa richesse agricole est tout désigné pour les héberger en sécurité et subvenir à leurs besoins. Sous la pression et l'insistance de Londres, le gouvernement canadien s'y résigne. Le Premier ministre Mackenzie King et Vincent Massey, haut-commissaire du Canada à Londres, consentent à prendre en charge 4 000 internés civils et 3 000 prisonniers de guerre allemands.

Les premiers détenus arrivent au Canada en juin 1940. Vingt-six camps d'internement répartis dans différentes régions – majoritairement au Québec et en Ontario – accueillent des officiers et soldats des forces armées allemandes : des pilotes, des commandants de sous-marins, des aviateurs tombés en Grande-Bretagne... Les prisonniers sont regroupés par catégories,

officiers et non-officiers, et selon les corps, armée de terre, aviation, marine. Des vétérans du Canada qui ont servi pendant la Première Guerre mondiale sont recrutés comme gardes. Les officiers et les militaires de rang sont détenus dans des camps séparés.

Le *Psychological Warfare Committee to combat the Nazi elements in the camps* (le comité de guerre psychologique pour lutter contre les éléments nazis dans les camps) voit le jour en 1943, mais ne commence à remplir son mandat qu'au début de l'année 1944. Ses activités sont variées et comprennent notamment la censure du courrier et des entretiens avec les prisonniers. Leur tâche consiste à déceler les orientations politiques des détenus. Les données ainsi recueillies sont exploitées afin de les étiqueter. Trois catégories se distinguent : « les noirs » qui sont les nazis jugés comme fanatiques, « les gris » considérés comme modérés et « les blancs » enclins à collaborer.

En juin 1943 est créé le *Labour Projects for Prisoners of War* qui se charge du programme de travail des prisonniers. Ceux-ci sont sélectionnés sur la base du volontariat. Certains peuvent travailler à l'extérieur du camp pour remédier à la pénurie d'ouvriers dans les secteurs forestier et agricole. Les captifs jugés dangereux n'étaient bien entendu pas retenus pour travailler hors du camp.

Leurs conditions de vie sont plutôt acceptables, du fait qu'ils sont soumis à la Convention de Genève du 27 juillet 1929 qui a établi un statut juridique pour les prisonniers de guerre. Succinctement, celle-ci stipule que le pays chargé des détenus se doit de ratifier les mêmes conditions de vie pour ses prisonniers que pour ses propres soldats :

- en ce qui concerne le logement : « Les prisonniers de guerre seront logés dans des bâtiments ou dans des baraquements présentant toutes garanties possibles d'hygiène et de salubrité. »¹
- à propos de l'alimentation : « La ration alimentaire des prisonniers de guerre sera équivalente en quantité et qualité à celle des troupes de dépôt. »²
- relativement à l'habillement : « L'habillement, le linge et les chaussures seront fournis aux prisonniers de guerre par la Puissance détentrice. Le remplacement et les réparations de ces effets devront être assurés régulièrement. En outre, les travailleurs devront recevoir une tenue de travail partout où la nature du travail l'exigera. »³

Le Canada suit strictement la Convention de Genève, mais est forcé de faire exception lors du soulèvement du camp de Bowmanville (camp 30) situé en Ontario qui abrite environ 400 soldats et officiers. L'incident déclencheur survient en août 1942. Afin de détourner la pression allemande de l'armée russe sur le front oriental, les forces alliées attaquent le port de Dieppe. Les soldats allemands capturés par les Britanniques sont alors enchaînés. C'est une violation flagrante de la Convention de Genève qui interdit d'enchaîner les prisonniers.

¹ <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gc-pow-1929/article-10>, consulté le 27 mars 2023.

² <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gc-pow-1929/article-11?activeTab=undefined>

³ <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/gc-pow-1929/article-12?activeTab=undefined>

L'Allemagne réplique en menottant également des prisonniers britanniques. Cette crise finit par affecter les prisonniers de guerre au Canada. À l'automne 1942, entre le 10 et le 12 octobre, la situation se dégrade au camp de Bowmanville ; cent prisonniers allemands vont être enchaînés. Les détenus s'opposent à cette mesure et se barricadent dans des bâtiments dont ils refusent de sortir. Ils affrontent leurs gardiens quand ceux-ci essayent de les déloger. Un prisonnier est abattu et plus d'une douzaine de gardes sont blessés. À la suite de cette rébellion, le Canada refuse d'appliquer les directives de Londres.

L'idéologie nazie présente parmi les soldats incarcérés est matière à préoccupation. Les tensions sont fréquentes entre les fanatiques et les modérés. Il s'avère essentiel d'entamer un processus de dénazification. Celui-ci s'intensifie après la défaite, en prévision de leur rapatriement en Allemagne. Il est difficile de jauger précisément le pourcentage de réussite de ces méthodes de déradicalisation.

Tous les prisonniers devaient participer à des séminaires sur la démocratie et, après la guerre, des films tournés par les Alliés à la libération des camps sont projetés aux détenus afin de les persuader du danger que représente le dogme nazi et de l'importance de démocratiser la société allemande.

Bibliographie

Lucile Chaput, « L'internement au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : le camp n° 33, 1939-1946 », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 81, 2016, p. 129-147.

Jean-Michel Turcotte, *Comment traiter les soldats d'Hitler. Les relations interalliées et la détention des prisonniers de guerre allemands (1939-1945)*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2022.

Bernard Yves et Caroline Bergeron, *Trop loin de Berlin. Des prisonniers allemands au Canada (1939-1946)*, Québec, Septentrion, 1995.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.